



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour en langue française à Cotonou
et à Parakou du vendredi 16 octobre au lundi 26 octobre 2026)

N° **015**/MES/MPMEPE/DC/SGM/DFP/DEC/STEC/SA

Objet : Ouverture des registres d'inscription à l'examen du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), session de novembre 2026.

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, en charge de la Formation Professionnelle, informent les établissements d'Enseignement et de Formation Professionnels publics et privés que les registres d'inscription à l'examen du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), session de novembre 2026, sont ouverts du **vendredi 16 octobre au lundi 26 octobre 2026**.

Sont concernés les écoles, centres et établissements de formation ayant reçu des cohortes d'apprenants, dans le cadre des projets et programmes ci-après :

- Projet Promotion pour la Formation Professionnelle au Bénin (ProFoP/GIZ) ;
- Projet « Fonds d'Investissement Agriculture (FI-Agri/KfW) » ;
- Ecole des Métiers de la Sécurité Privée (EMSP) ;
- CPFPA ALCILE SERVICE FORMATION ;
- CPFPA Sainte Thérèse d'Avila ;
- Programme « Formation Professionnelle et Renforcement de Capacités pour l'Emploi (FoRCE) ».

Les métiers pris en compte pour chacun des projets, programmes, écoles et centres de formation concernés sont les suivants :

❖ **Projet Promotion pour la Formation Professionnelle au Bénin (ProFoP/GIZ) :**

- Installateur et maintenancier des Système Solaire Photo voltaïque (IMSSPV) ;

- 
- Installateur et Mainteneur des Biodigesteurs et Producteur des Compostes Améliorés (IMBPCA) ;
 - Producteur de Cultures Maraîchères ;
 - Apiculteur ;
 - Mécanicien et Mainteneur des Équipements Agricoles (MMEA) ;
 - Technico Commercial des Équipements d'Énergie Renouvelable (TCEER) ;
 - Transformateurs des Fruits et Légumes (TFL).

❖ **Projet FI-Agri/Kfw :**

- Producteur de Plantes Fruitières ;
- Producteur de Cultures Maraîchères.

❖ **EMSP :**

- Agent de Prévention et de Sécurité.

❖ **CPFPA ALCILE SERVICE FORMATION :**

- Froid et Climatisation ;
- Électricien Bâtiment ;
- Plombier Bâtiment.

❖ **CPFPA STE THERESE D'AVILA :**

- Plombier Bâtiment ;
- Électricien Bâtiment.

❖ **Programme FoRCE :**

- Mécanicien Automobile ;
- Coupe-Couture ;
- Maçon ;
- Menuisier Aluminium ;
- Menuisier Bois ;
- Électricien Bâtiment ;
- Soudeur à l'arc ;
- Producteur des cultures maraîchères ;
- Technico Commercial des Équipements d'Énergie Renouvelable (TCEER) ;
- Assistant Cuisinier.

L'examen est ouvert uniquement aux jeunes des deux sexes, ayant effectivement suivi la formation à l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle dans les métiers ci-dessus mentionnés.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature se présente ainsi qu'il suit :

- une fiche d'inscription à retirer dans les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES) ;
- une copie d'acte de naissance sécurisé ou une copie légalisée de l'ancien acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- un contrat d'apprentissage ou un certificat de formation d'apprentissage délivré par le centre de formation ou une fiche d'alternance cosignée par l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil ;
- un récépissé des droits d'inscription fixé à 1500 F CFA à verser obligatoirement au Trésor public dans le compte n° BJ6600100100000010169284, ou à une Trésorerie communale du territoire national ;
- une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat (timbre de 600 F obligatoire) ;
- une quittance (individuelle ou groupée) d'un montant de 500 F par candidat, donnant droit au relevé de notes (à verser dans les caisses du Trésor public ouvertes à la DEC) ;
- une photo numérique sur CD (support collectif pour les candidats d'un même établissement).

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée impérativement au lundi 26 octobre 2026 à 17 heures 00. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

Les dossiers d'inscription seront déposés dans les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES).

Par ailleurs, **ledit examen se déroulera du lundi 16 au samedi 21 novembre 2026 dans les centres de composition qui seront retenus et publiés en temps opportun.**

Les établissements de formation concernés par cet examen peuvent obtenir les renseignements relatifs aux conditions à remplir pour la constitution des dossiers des apprenants dans les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES),

à la Direction de la Formation Professionnelle (DFP) à Cotonou, ou à l'annexe de la Direction des Examens et Concours du Ministère de l'Enseignement Secondaire (DEC/MES) à Porto-Novo.

Cotonou, le

15 octobre 2026 -



Adeyemi Clement KOUCHADE
Ministre de l'Enseignement Secondaire



Awaou BACO

Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
en charge de la Formation Professionnelle